



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG
du vendredi 27 septembre 2019**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Sandrine CLAUDEL CECCHI, Christian DIANOUX, Georges EL HADDAD, Jérôme GERMAIN, Nedjoua HALIL MERAD, Edma HUNG SOW, Jean-Philippe LHERNOULD, Francine MANSUY, Sophie NIVOIX, Jochen SOHNLE, Anne STEVENOT, Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON
- Membres invités : Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG et Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA
Imane AMELLOUL, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Marielle BRUNETTE, Lucie CLUZEL-METAYER, Thierry COLIN, Alexia GARDIN, Sophie HARNAY, Gautier LOMBARD, François LORMANT
- Membres invités : Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine ; Clotilde BOULANGER, Vice-Présidente en charge de la Stratégie doctorale ; Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE et Bruno JEANDIDIER, Administrateur provisoire du laboratoire IFG.

Relevé des décisions (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2019 :

Le conseil approuve à la majorité (4 abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2019.

2. Dossiers de réinscription :

Clémence VAILLANT : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année de thèse

Nicolas RUIZ : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année de thèse

Nicole DESUERT : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 8^{ème} année de thèse

Agnieszka ANDRZEJEWSKA : avis défavorable à la majorité pour une inscription en 7^{ème} année de thèse

José Claver TELE TATY : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

Steven CORNU : avis favorable à la majorité pour une inscription en 7^e année de thèse

William DANNON : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^e année de thèse

3. Programme de formation doctorale 2019/2020

Le Conseil vote favorablement à l'unanimité pour le programme de formation doctorale 2019/2020 modifié et pour les modifications apportées aux règles de validation des formations à compter du 1^{er} octobre 2019.

A. Informations de la direction de l'ED

- Résultats du concours 2019 des contrats doctoraux Université de Lorraine (UL)

Le directeur de l'ED présente la liste des 9 lauréats suite au concours 2019 des contrats doctoraux UL ; à savoir, deux lauréats rattachés au BETA, une lauréate rattachée au CEREFIGE, trois lauréats rattachés à l'IFG et 3 lauréats rattachés à l'IRENEE. Le directeur de l'ED précise que la commission a retenu une doctorante qui était déjà inscrite en thèse depuis moins d'un an.

- Prix de thèse

○ Prix Elinor OSTROM 2019

Le directeur de l'ED informe le Conseil que Sandrine Claudel-Cecchi, gestionnaire pédagogique de l'ED, a envoyé un mail le 6 septembre 2019 aux laboratoires concernant l'appel à candidature pour le Prix Elinor OSTROM 2019. Le directeur de l'ED précise que la date limite de retour par mail des dossiers de candidature a été fixée au 9 octobre 2019 à 16h. Le directeur de l'ED ajoute qu'à ce jour, un dossier venant de l'IFG est parvenu à l'ED.

Le directeur de l'ED précise également que le Prix sera remis lors de la Journée de rentrée de l'ED le 18 novembre 2019.

○ Prix de thèse Metz Métropole et Grand Nancy

Le directeur de l'ED explique au Conseil qu'il a reçu début septembre, de la part de la vice-présidente en charge de la stratégie doctorale l'information de la création de deux prix de thèse à l'initiative des deux métropoles lorraines ainsi que d'un prix « thèse entrepreneur », géré intégralement par le PEEL (Christophe Schmitt).

Les dossiers complets de candidature devant remonter à la Sous-Direction des Etudes Doctorales (SDED) au plus tard le 30 septembre 2019, il n'était pas possible d'associer les membres du conseil ni de procéder comme pour le Prix de thèse Elinor Ostrom. Au vu des attentes (thèse en lien avec le monde socio-économique, impact sur les territoires, degré d'excellence), le directeur de l'ED a pris la décision en accord avec Katia Blairon, directrice adjointe de l'ED, de solliciter deux directeurs de thèse et deux doctorants. Pour le Prix du Grand Nancy, la direction de l'ED a sollicité Fabien Meier (directeur de thèse : Benoit Grasser, CEREFIGE) qui a fait sa thèse sur « *Gestion de la transmission des compétences par les situations de travail : proposition d'une modélisation pour le secteur industriel. Le cas Safran Aéro Composite* ». Pour le prix de thèse Metz Métropole, la direction de l'ED a contacté Sabine Aubel (directrice de thèse : Nadine Dantonel-Cor, IRENEE) qui a fait sa thèse sur « *Les réaménagements dans la répartition des compétences entre les communes et les EPCI* ».

Le directeur de thèse précise que les deux directeurs de thèse ont confirmé leur intérêt pour présenter leur candidat et que les deux docteurs concernés vont envoyer leur dossier au plus tard dimanche 29 septembre 2019.

- Date des Journées d'accueil des nouveaux doctorants UL et Rentrée de l'ED SJPEG

Le directeur de l'ED informe le Conseil que les Journées d'accueil des nouveaux doctorants organisées par la SDED auront lieu le 10 octobre 2019 à Nancy et le 7 novembre 2019 à Metz.

Le directeur de l'ED précise qu'il s'agit d'une journée complémentaire à la journée de rentrée de l'ED. Le directeur de l'ED ajoute que cette année, la SDED a décidé d'organiser des ateliers thématiques sur les formations transverses, les doctorants contractuels, la vie culturelle et sportive notamment. Par ailleurs, la SDED a prévu un divertissement et un cocktail en fin de journée.

- Lancement du 3^e appel DrEAM

Le directeur de l'ED informe le Conseil du lancement du 3^{ème} appel à la mobilité internationale DrEAM et précise que le dossier complet de candidature avec avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire doit parvenir par mail à l'ED (à Sandrine Claudel-Cecchi) au plus tard le 25 octobre 2019 à 16h. Le directeur de l'ED ajoute qu'un mail a été envoyé le 19 septembre 2019 à ce sujet aux doctorants. Le directeur de l'ED rappelle que Jochen Sohnle siège dans la commission qui étudie les dossiers de candidature.

- Appel à projets Région

Le directeur de l'ED informe le conseil qu'un mail a été envoyé le 24 septembre 2019 au sujet de l'Appel à projets Région pour lequel la date limite de dépôt des projets dans l'application prévue à cet effet, est fixée au 27 octobre 2019 à minuit. Après réception des dossiers, la directrice du Pôle scientifique SJPEG et le directeur de l'ED donneront conjointement un avis, la cible étant de 2 projets pour SJPEG. Le directeur de l'ED rappelle qu'aucun financement Région n'a été obtenu l'année passée.

Myriam Doriat-Duban explique que 80 contrats doctoraux pour la Région Grand Est sont prévus, hors Intelligence artificielle. Myriam Doriat-Duban précise que l'UL enverra 30 projets ciblés à la Région. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une évaluation différente des dossiers en sciences dures et des dossiers en sciences humaines.

Myriam explique que deux contrats 19/20 vont être déposés dans le cadre de l'appel à projet Intelligence artificielle dont un dossier du laboratoire IFG et un dossier du laboratoire BETA.

Le directeur de l'ED ajoute que l'UL souhaite poursuivre le dispositif DrEAM pour l'attractivité internationale et qu'une réflexion est en cours pour améliorer l'attractivité des contrats doctoraux LUE par une meilleure rémunération, par exemple.

- Procédure dématérialisée des réinscriptions / points sur les réinscriptions et les soutenances prévues avant fin 2019

Le directeur de l'ED laisse la parole à Imane Amelloul, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG, en charge des inscriptions, réinscriptions et soutenances de thèse.

Imane Amelloul indique au Conseil qu'à ce jour 77 doctorants sont inscrits à l'ED (paiement inclus) et qu'une dizaine de doctorants ont été autorisés à se réinscrire (en attente de paiement des droits d'inscription). Imane Amelloul précise que sa responsable, Maud Clarus, estime que les chiffres sont bons par rapport à l'année passée.

En ce qui concerne les soutenances, Imane Amelloul explique qu'il y a eu 7 soutenances depuis janvier 2019 et qu'environ 18 soutenances doivent avoir lieu d'ici décembre 2019.

- Inscriptions à l'HDR

Le directeur de l'ED informe le Conseil que deux candidats à l'HDR ont reçu l'avis favorable de la commission HDR qui s'est réunie le 9 septembre 2019. Il s'agit de deux dossiers en Sciences de gestion.

Le directeur de l'ED ajoute qu'un dossier de demande d'inscription à l'HDR en Droit privé va être examiné lors de la prochaine commission HDR.

Le directeur de l'ED précise également que deux dossiers HDR en Sciences économiques sont en cours.

- **Virement de l'ED SJPEG en faveur des laboratoires**

Le directeur de l'ED explique au conseil que de nombreuses soutenances sont prévues avant fin décembre 2019 et que certains laboratoires ont déjà consommé intégralement leur dotation « soutenance » et/ou « mobilité ».

Le directeur de l'ED explique que, cette année, un certain nombre de formations n'ont pas pu avoir lieu, ce qui est une situation exceptionnelle.

Compte-tenu de ces éléments, après un état des lieux avec la gestionnaire pédagogique de l'ED et renseignement pris sur la faisabilité, la direction de l'ED a demandé la transformation de la masse salariale inutilisée en masse fonctionnement.

Cette manipulation a permis à l'ED de demander le virement de 1 000 € au bénéfice de chacun des 4 laboratoires.

Le directeur de l'ED précise que les laboratoires devront faire remonter les justificatifs comme quoi la somme en question et le 2^{ème} virement de septembre ont bien été dépensés dans la rubrique « mobilité jurys de soutenance de thèse » ou « mobilité doctorants ».

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 05 juillet 2019

Le directeur de l'ED SJPEG soumet au Conseil pour approbation, le projet de compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2019.

Le conseil de l'ED approuve à la majorité (4 abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2019.

C. Dossiers individuels

Le directeur de l'ED explique la situation des doctorants qui avaient été auditionnés l'an passé et ceux qui demandent une 6^e année ou plus au titre de l'année 2019/2020.

Certains vont être auditionnés lors de cette réunion, d'autres vont soutenir avant fin décembre 2019, une doctorante ne poursuivra pas sa thèse car son directeur de thèse ne souhaite pas poursuivre la direction compte-tenu du peu d'avancée de la thèse en 7 ans, et d'autres vont être auditionnés lors de la prochaine réunion du conseil qui aura lieu le vendredi 8 novembre 2019.

- ***Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition***

14h00-14h15 - Mme VAILLANT / 7^{ème} année de thèse sous la direction de François LORMANT et Xavier PERROT

Comité de suivi : Antoine ASTAING et Olivier CACHARD

La doctorante présente l'état d'avancement de ses travaux et précise que la soutenance est prévue en juin 2020. La doctorante présente le calendrier prévu jusqu'au dépôt du dossier de soutenance.

Jean-Philippe Lhernould demande à la doctorante le nombre de pages déjà rédigées et prévues au total. La doctorante explique qu'environ 250 pages sont rédigées sur la totalité de la thèse d'environ 400 pages.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de Mme Vaillant.

Le conseil vote à la majorité (une abstention) pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de Mme Vaillant.

14h15-14h30 - M. RUIZ / 7^{ème} année de thèse sous la direction de Marta PEGUERA POCH
Comité de suivi : Antoine ASTAING et Luc GUERAUD

Le doctorant explique que, depuis mai 2019, il travaille à temps plein sur sa thèse et n'a pas de charge d'enseignement. Le doctorant précise qu'il a collecté toutes les données dont il a besoin et qu'il travaille uniquement sur la rédaction de la thèse. Le doctorant explique que la soutenance est prévue à l'été 2020 ou début septembre 2020.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de M. Ruiz.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Ruiz.

14h30-14h45 - Mme DESUERT / 8^{ème} année de thèse sous la direction de Jean-François GICQUEL

Comité de suivi : Marta PEGUERA POCH et Luc GERAUD

La doctorante présente l'état de ses travaux et précise que sa thèse est pratiquement terminée. La doctorante explique les raisons de son retard et informe le conseil que sa soutenance est prévue fin mars 2020 avec un dépôt du dossier de soutenance à l'ED en janvier ou février 2020.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 8^e année de thèse à temps partiel de Mme Desuert.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 8^e année de thèse de Mme Desuert.

14h45-15h00 - Mme ANDRZEJEWSKA / 7^{ème} année de thèse sous la direction d'Yves PETIT

Comité de suivi : Nicole KUHN et Jean-Denis MOUTON

Avant l'audition de la doctorante, le directeur de l'ED explique la situation de la doctorante, donne l'état de l'avancement de la thèse et les avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire.

La doctorante présente l'état de ses travaux et précise qu'elle a validé les heures de formations obligatoires. La doctorante ajoute que le plan est structuré et qu'elle a commencé la rédaction de la thèse. Un membre du conseil demande à la doctorante quel est le lien entre la thèse et son emploi actuel à la Banque Centrale Européenne. La doctorante explique qu'elle fait partie d'un groupe de travail sur le handicap en lien direct avec sa thèse.

Un membre du conseil s'interroge sur la possibilité de la doctorante d'avancer dans sa rédaction pour finaliser sa thèse alors qu'elle travaille à temps plein. La doctorante explique qu'elle va suivre un planning strict et avancer sur sa thèse durant ses congés. Elle précise qu'elle est confiante.

Une discussion s'engage sur ce dossier.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps partiel de Mme Andrzejewska.

Le conseil vote à la majorité (5 abstentions et 8 votes « contre ») défavorablement pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de Mme Andrzejewska.

15h15-15h30 - M. TELE TATY / 7^{ème} année de thèse sous la direction de François JACQUOT
Comité de suivi : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

Le doctorant explique pourquoi il se présente à nouveau devant le conseil alors qu'il avait été auditionné l'année passée et qu'il avait indiqué une soutenance avant fin décembre 2019.

Il explique les difficultés qui justifient le retard pris et précise que le dossier de soutenance sera déposé à l'ED en janvier 2020 pour une soutenance en mars 2020.

Le doctorant ajoute que son directeur de thèse et lui-même ont déjà réfléchi à la composition du jury et notamment, aux membres de l'UL.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de M. Télé Taty.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Télé Taty.

15h30-15h45 – M. CORNU / 7^{ème} année de thèse sous la direction de Franck LAFFAILLE et Katia BLAIRON

Comité de suivi : Lucie CLUZEL et Jean-François LAFAIX

Le doctorant présente son état d'avancement et précise qu'il termine la rédaction de la 3^{ème} et dernière partie. Le doctorant explique qu'il a dû restructurer la thèse pour diminuer le nombre de pages. Le doctorant ajoute qu'il a pris du retard lors de sa 4^{ème} et de sa 5^{ème} année suite à une phase de réflexion sur la réorientation du sujet. Le doctorant espère soutenir au printemps 2020.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de M. Cornu.

Le conseil vote à la majorité (deux abstentions et un vote contre) pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Cornu.

15h45-16h00 – M. DANNON / 7^{ème} année de thèse sous la direction d'Etienne CRIQUI

Comité de suivi : Christophe FARDET, Fabienne GREFFET et Laurent OLIVIER

Le doctorant explique son parcours de thèse et présente l'état d'avancement ainsi que les raisons de son retard.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter favorablement à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps partiel de M. Dannon.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de M. Dannon.

D. Modifications des règles de validation (octroi de crédit et procédure) dans le cadre du programme doctoral 2019/20

Le directeur de l'ED présente au Conseil un document qui décrit les formations doctorales validées lors de la précédente réunion et les règles de validation des formations.

Le directeur de l'ED explique les modifications par rapport à l'année passée et notamment la suppression des demandes préalables de validation qu'il fallait adresser à la directrice adjointe de l'ED par mail à l'adresse ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr. Le directeur de l'ED précise que désormais toute demande de validation de manifestations ou formations hors inscription via ADUM devra être enregistrée directement par le doctorant en formations hors catalogue dans son espace personnel ADUM avec dépôt des justificatifs demandés (une liste sera transmise par mail aux doctorants et mise en ligne sur la page de l'ED, rubrique « Formations »).

La gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG tient à préciser que toute demande en formations hors catalogue sans justificatifs ou incomplète ne sera pas traitée.

Le directeur de l'ED précise que le document présenté devant le Conseil sera annexé à ce compte-rendu.

Le directeur de l'ED informe le Conseil que deux formations proposées par le BETA n'auront finalement pas lieu faute d'intervenants.

Le directeur de l'ED informe Francine Mansuy que le groupe de travail sur les formations qui s'est réuni le 26 septembre 2019, a validé sa formation sur la médiation avec gestion en formations transverses et donc prise en charge par le CLED. Le directeur de l'ED ajoute que la formation de Lucie Cluzel sur le « Droit et numérique » sera aussi prise en charge par le CLED en formations transverses. La formation proposée par Patrick Tafforeau devrait être ajoutée à celle de Thierry Lambert sur la propriété intellectuelle dans le cadre d'une formation transverse gérée par le CLED.

Le directeur de l'ED explique au Conseil que, compte-tenu des contraintes budgétaires avec une baisse de la dotation pour toutes les ED prévue en 2020, certains modules ont vu leur nombre d'heures diminuer (2h en moins pour le module proposé par Benoît Grasser et Thierry Colin ; 2h en moins pour le module proposé par Hélène Delacour, 5h en moins pour le module proposé par Jean-Luc Herrmann et 2h en moins pour le module proposé par Catherine Ménabé et Mathieu Martinelle).

Le directeur de l'ED demande au Conseil de voter favorablement aux modifications apportées au programme 2019/2020 des formations doctorales et aux modifications des règles de validation à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le conseil vote à l'unanimité favorablement aux modifications apportées aux formations doctorales 2019/2020 et aux règles de validation.

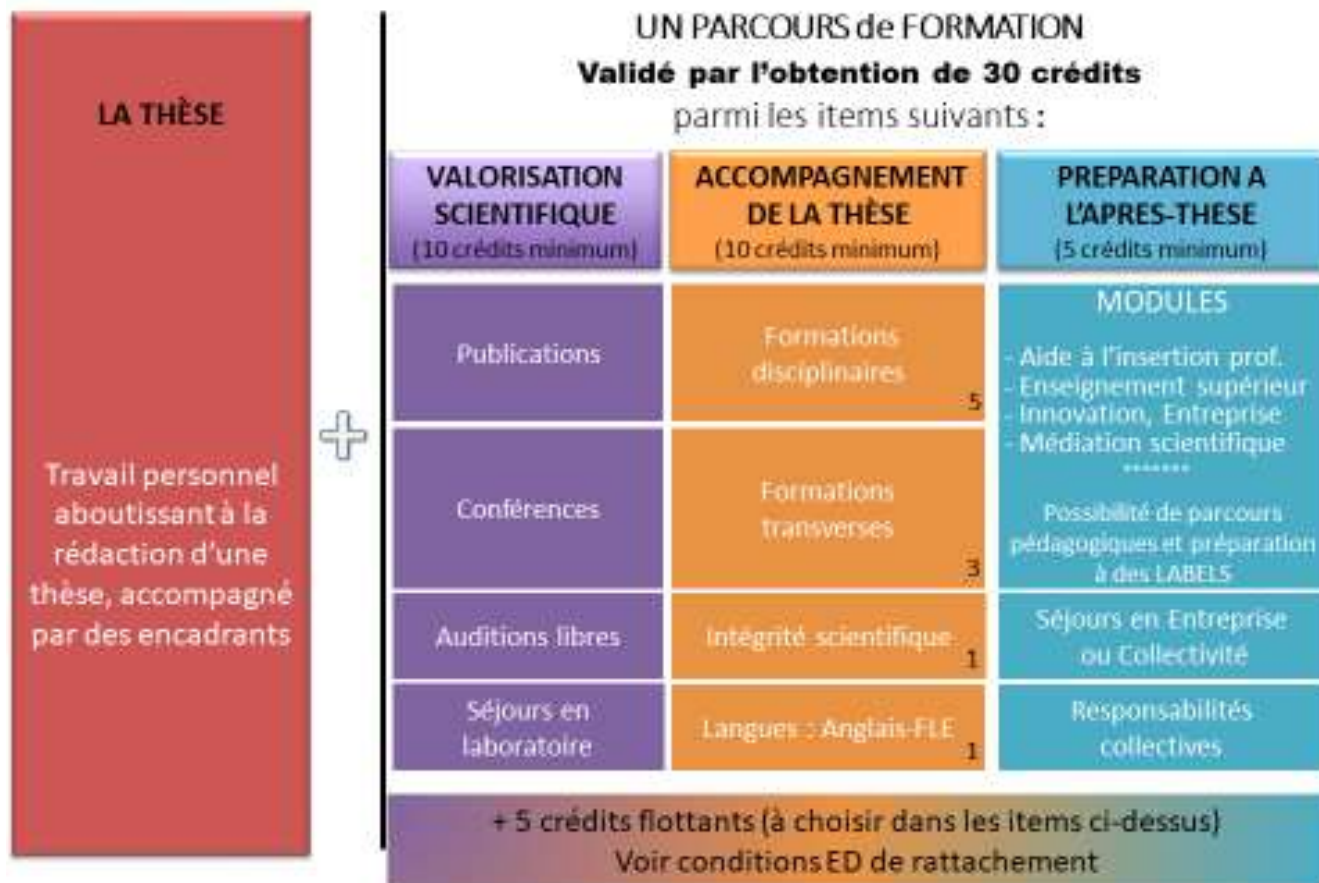
L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED clôt la réunion.

Formations doctorales

A compter de l'année universitaire 2019-2020

Version du 30 septembre 2019

LA FORMATION DOCTORALE A L'UNIVERSITE DE LORRAINE



Les doctorants inscrits en thèse avant l'année universitaire 2018/2019 doivent suivre les règles de validation indiquées dans le document « Règles de validation et programme doctoral 2019/2020 » (disponible sur la page internet : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/formations>).

Ce dispositif (en crédits) concerne uniquement les thèses débutées à partir de l'année universitaire 2018/2019.

Chaque doctorant pourra « panacher » les modalités d'obtention des crédits, sous réserve de respecter le minimum requis par volet et à l'intérieur des volets 2 et 3.

Toutes les formations, manifestations, publications ou communications hors inscription via ADUM doivent faire l'objet d'un enregistrement par le doctorant

dans son espace personnel ADUM à la rubrique « Formations hors catalogue ». Un justificatif est exigé (voir liste dans la tableau ci-dessous).

La demande de validation « hors catalogue » ne sera validée qu'après examen de sa pertinence par la direction de l'ED SJPEG.

Si les justificatifs nécessaires ne sont pas déposés sur ADUM, la demande de validation de crédit ne sera pas examinée.

Type de formations hors catalogue	Justificatifs à déposer dans ADUM
Publications	Texte de la publication et nom de l'ouvrage
Communication (conférences)	Texte de la communication et programme de la manifestation scientifique
Auditions libres (assister à)	Attestation de présence signée par l'organisateur avec mention de l'intitulé, des dates et horaires de la manifestation scientifique et programme de la manifestation scientifique
Organisation de manifestation scientifique	Texte explicitant la contribution à l'organisation en indiquant le nombre et le rôle des éventuels co-organisateurs et le programme de la manifestation scientifique
Formations dans d'autres Ecoles doctorales hors UL ou structures scientifiques hors UL	Programme détaillé de la formation et attestation de présence signée par l'organisateur avec l'intitulé, les dates et horaires de la formation suivie
Cours de Master 2 d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse)	Attestation signée par l'enseignant responsable du M2 et justificatif du doctorant de la pertinence des cours dans le cadre de son parcours doctoral
Activité professionnelle	Copie du contrat de travail ou autre justificatif de l'activité professionnelle
Langues : Anglais	Résultats du TOEIC, autres certifications ou autres justificatifs

Pour toute autre demande concernant les formations, vous devez contacter la gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG à l'adresse ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr.

Volet 1 : Valorisation scientifique (10 crédits minimum)

	PUBLICATION (VS.1)	Durée	Validation	
	Publication dans une revue scientifique et/ou professionnelle		4 crédits + 2 crédits si preuve apportée de l'existence d'un comité de lecture	
	Chapitre de livre		5 crédits	
	Actes de colloque (en plus de la communication)		2 crédits	
	Autres : - contributions dans <i>The conversation France</i> ou autres médias de « diffusion/vulgarisation scientifique » - notes ou compte-rendu de lecture, résumé d'ouvrage - traduction de travaux scientifiques		2 crédits pour l'une ou l'autre des catégories indiquées	
	COMMUNICATION (« conférences » / VS.2)	Durée	Validation	
	Communication ou poster à un congrès, colloque national ou international, à comité de sélection		4 crédits	
	Journée d'études, workshop, séminaire de recherche avec appel à communication ou à soumission		3 crédits	
	Communication à une journée d'études, un workshop, un séminaire, ... sur invitation		2 crédits	
	Communication à la Journée des doctorants du laboratoire d'appartenance		2 crédits	

	Communication à la Journée de l'ED organisée par la So SJPEG		2 crédits	
	ASSISTER à (« audition libre » / VS.3)	Durée	Validation	
	Un congrès, colloque national ou international, un séminaire, journée d'étude, conférences, etc	Conférence de durée inférieure à une journée	0,25 crédit	
	Un congrès, colloque national ou international, un séminaire, journée d'étude, conférences, etc	Manifestation d'1 journée	0,5 crédit	
	Un congrès, colloque national ou international, un séminaire, journée d'étude, conférences, etc	Manifestation sur 2 jours	1 crédit	
	Un congrès, colloque national ou international, conférences, etc	Manifestation sur 3 jours ou plus	2 crédits	
	Journée de rentrée de l'ED SJPEG		0,5 crédit	
	Journée de l'ED organisée par la So SJPEG		0,5 crédit	
	Réunion d'équipe ou demi-journée des doctorants, interne au laboratoire ; demi-journée restitution et synthèse des projets de recherche auprès du pôle SJPEG		0,25 crédit	
	AUTRES ACTIVITES de VALORISATION SCIENTIFIQUE (VS.4)	Durée	Validation	
	Evaluation de travaux scientifiques		2 crédits	
	Membre d'un comité scientifique		2 crédits	
	Séjour en laboratoire externe à l'UL		3 crédits maximum	

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres éléments peuvent éventuellement être pris en compte et donner lieu à délivrance de crédits.

Volet 2 : Accompagnement de la thèse (10 crédits minimum)

Formations disciplinaires (AT.1) Obligation de valider <u>5 crédits</u> dans cette catégorie avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse) Les inscriptions se font via ADUM				
Formations disciplinaires en droit (mais ouvertes à tous les doctorants SJPEG)				
	Intitulé du module de formation	Intervenant	Durée	Validation (maximum)
AT.1. ED SJPEG 19 001	Théorie et philosophie du droit	Pr. F. GEA	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 002	Formation du Droit privé français – Grands textes	Pr. M PEGUERRA- POCH	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 003	La démarche systématique dans la thèse	Pr. J. SOHNLE	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 004	Les sources du droit	A. MOINE	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 005	Histoire du Droit pénal	Pr. A. ASTAING	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 006	Méthodologie de la recherche en droit	Pr. F. GEA	7 H	1 crédit
AT. . ED SJPEG 19 007	Présenter sa problématique de thèse et sa méthodologie	K. BLAIRON	3 H	0,5 crédit
Formations disciplinaires en éco/gestion (mais ouvertes à tous les doctorants SJPEG)				
	Intitulé du module de formation	Intervenant	Durée	Validation (maximum)

AT.1. ED SJPEG 19 008	Statistiques descriptives et tests non paramétriques préliminaires	J. ABILDTRUP	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 009	Traiter et analyser ses données issues d'approches qualitatives : codage thématique et utilisation du logiciel Nvivo	Pr. B. GRASSER T. COLIN	10 H	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 19 010	Traiter et analyser ses données issues d'approches quantitatives : outils de statistique et utilisation des logiciels disponibles (SPSS, AMOS, ...)	Pr. B. SIADOU-MARTIN Pr. C. DIANOUX Pr. J-L. HERRMANN M. KACHA	25 H	2,5 crédits

Formations transverses (AT.2)

Obligation de valider 3 crédits dans cette catégorie

avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse)

Inscriptions via ADUM ou enregistrement manuel en « Formation hors catalogue » sur ADUM

	Intitulé	Intervenant	Durée	Validation
	Cours de master ou d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse)			1 crédit par tranche de 10h, plafonné à 3 crédits par an. A l'appréciation de la direction de l'ED
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)			1 crédit par tranche de 10h
	Formations dans d'autres universités, d'autres écoles doctorales ou autres centres de formation (collège de France, par exemple)			1 crédit par tranche de 10h. A l'appréciation de la direction de l'ED
	Formations Domptez-la Doc			0,5 crédit pour 6h et 1 crédit par tranche de 12h

Intégrité scientifique (AT.3)

Obligation de valider 1 crédit dans cette catégorie

avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse)

AT.3 ED SJPEG 19 101	Ethique de la recherche appliquée à SJPEG	M. DESCHAMPS	8h	1 crédit
----------------------------	---	--------------	----	-----------------

Volet 3 : « Préparation à l'après-thèse » (5 crédits minimum)

Valider des items sur au moins 2 des rubriques suivantes

Rubrique 1 : Formations à visée professionnelle				
	Intitulé	Intervenant	Durée	Validation
PA. 1. 2. ED SJPEG 19 201	Identifier et valoriser les compétences liées au doctorat via les Portfolios ET table-ronde sur l'après-thèse avec regards de recruteurs et métiers possibles	M. BRUNEL	5 H	0,5 crédit
PA. 1. 2. ED SJPEG 19 202	Compétences docteur en Droit	C. MENABE M. MARTINELLE	10 H	1 crédit
PA. 1. 2. ED SJPEG 19 203	Publier dans une revue juridique	S. LAVRIC	4 H	0,5 crédit
PA. 1. 2. ED SJPEG 19 204	Accès à la carrière universitaire – section 01	Pr. A. GARDIN	3 H	0,5 crédit
PA. 1. 2. ED SJPEG 19 205	Accès à la carrière universitaire – Section 02	K. BLAIRON	3 H	0,5 crédit
PA. 1. 2. ED SJPEG 19 206	Préparer sa future carrière d'enseignant-chercheur : préparer son dossier de candidature et apprendre à évaluer sa production scientifique – Sciences de gestion	Pr. H. DELACOUR	6 H	0,5 crédit
Rubrique 2 : Valorisation de l'activité / orientation professionnelle Un seul choix possible parmi les 6 items suivants (selon statut du doctorant)				
Pour les doctorants ayant une charge d'enseignement			1 crédit par tranche de 10h dans la limite de 3 crédits par an et de 5 crédits durant la thèse	
Pour les doctorants inscrits dans le cadre d'une CIFRE			Maximum 5 crédits durant la durée de la convention	
ATER à temps plein			5 crédits durant la thèse	

ATER à temps partiel	2,5 crédits pour 1 an dans la limite de 5 crédits durant la thèse
Pour les doctorants salariés à temps plein	3 crédits maximum par an dans la limite de 5 crédits durant la thèse
Pour les doctorants salariés à temps partiel	A l'appréciation de la direction de l'ED
Séjour en entreprise, collectivité, institut ou autre forme d'organisation : maximum de 3 crédits selon la durée (à l'appréciation de la direction de l'ED)	
Rubrique 3 : Prise de responsabilités collectives ou fonctions d'animation (PA 3)	
Mandat de représentant des doctorants au Conseil de l'ED, au CLED ou dans ses groupes de travail, dans les conseils de laboratoire, de pôle, de composante, centraux, (avec participation effective)	3 crédits maximum par an dans la limite de 5 crédits durant la thèse (à l'appréciation de la direction de l'ED)
Elu au sein de la So SJPEG	2 crédits pour les membres du bureau 3 crédits pour le Président
Organisation de la Journée de l'ED SJPEG	1 crédit maximum
Participation au comité d'organisation pour une table ronde, conférence, colloque, etc	3 crédits maximum (à l'appréciation de la direction de l'ED)
Intervention au sein d'organismes de formation ou de représentation professionnelle : 3 crédits maximum selon volume horaire (à l'appréciation de la direction de l'ED).	
Activité de consulting (sous réserve d'attestation d'activité) : 3 crédits maximum (à l'appréciation de la direction de l'ED)	
Préparation de diplôme professionnel ou de concours en lien avec la thèse : 3 crédits maximum (à l'appréciation de la direction de l'ED)	

Cette liste n'est pas exhaustive et une validation de crédits peut être octroyée sous réserve d'enregistrement par le doctorant en formation hors catalogue dans ADUM avec dépôt du justificatif (cf. liste page 2) et après examen de la demande par la direction de l'ED SJPEG.